

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 06 octobre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD**, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, Mme GUILLEMOT, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :

M. BROUARD à Mme GUILLEMOT
M. BOTREL à Mme DESMAS
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
M. ALIM à M. BRIMER
M. PIANTINO à Mme LE DOARÉ

ABSENTS : Mme CORMENIER, M. AFRICA

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT 06-10-2026-7

Rapporteure : M. Götz-Ova
Vu le CGCT,
Vu le budget principal 2026,
Vu la délibération n°16-02-2026-5 en date du 16 février 2026 portant autorisations d'engagement et de programme,
Vu la délibération n°07-07-2026-18 du 07 juillet 2026 portant actualisation des autorisations de programme,

Vu la décision modificative n°2 du budget principal, il est nécessaire d'actualiser l'AP/CP suivante :

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2026 - 2027 – BUDGET PRINCIPAL :

➤ **AP/CP N°03 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE Rennes Métropole - Opération n°999 : + 1500 €**

AP/CP N°03 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE Rennes Métropole - Opération n°999				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
AUTORISATION DE PROGRAMME		CFU	CREDITS DE PAIEMENT	
Chapitre	MONTANT TTC	2024	2025	2026
204 - Subventions d'équipement versées	181 379,00	472 789,00	0,00	181 379
TOTAL	181 379,00	472 789,00	0,00	181 379

La commission Finances et Moyens généraux a rendu un avis favorable le 23 septembre 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- *D'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement comme présentée ci-dessus.*
- *De déclarer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.*
- *D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.*

La Maire,



Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Youna LE HENANFF